

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

-----

**2018 DU 63** Cession d'une galerie technique en tréfonds 2-14 rue Verniquet (17e).

**M. Jean-Louis MISSKA, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire d'une galerie technique située en tréfonds de la rue Verniquet, numéros 2 à 14, à Paris 17e ;

Considérant que la galerie technique résulte de l'acquisition par la Ville de Paris d'une bande de terrain retranchable correspondant alors à une tranchée de chemin de fer, en vue de l'élargissement en surplomb de la rue Verniquet, par acte notarié des 29 mai et 6 juin 1957 ;

Considérant que par courrier du 10 mars 1954 le Préfet de la Seine a accordé une permission de voirie à titre gratuit au constructeur du programme privé mitoyen pour lui permettre d'utiliser une partie de la tranchée du chemin de fer qui sera devenue sous-sol de la voie publique ;

Considérant que la galerie technique souterraine relève du domaine public ;

Considérant que la galerie technique comprenant deux niveaux de sous-sol d'une surface totale de 512 m<sup>2</sup> environ constitue un débord du parking souterrain de la copropriété située 2-14 rue Verniquet à Paris 17e et cadastrée BW 24 ;

Considérant que cette galerie technique transporte les réseaux alimentant à titre principal l'immeuble de bureaux situé 16 rue Verniquet à Paris 17e et cadastré BW 26, et à titre secondaire la copropriété située 2-14 rue Verniquet à Paris 17e ;

Considérant que la SCI Delorme est d'une part propriétaire de l'ensemble immobilier formé par le lot de copropriété à usage de parking de la copropriété située 2-14 rue Verniquet (17e) et de l'immeuble de bureaux situé 16 rue Verniquet (17e), et d'autre part titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en date du 13 juin 2017, pour l'exploitation de la galerie technique ;

Considérant que la Ville de Paris n'a aucun intérêt à conserver plus longtemps ce bien dans son patrimoine ;

Vu l'offre d'achat en date du 29 janvier 2018 de la SCI Delorme, au prix net vendeur de 180.000 €, pour la galerie technique souterraine sous forme de volume à constituer, située 2-14 rue Verniquet à Paris 17e ;

Vu l'avant-projet d'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) relatif à l'ensemble immobilier situé 16 rue Verniquet et cadastré BW 26, établi par le Cabinet de géomètres-experts Gexpertise Conseil en janvier 2018 ;

Considérant que l'avant-projet d'EDDV identifie deux volumes, à savoir le volume 101 correspondant à la galerie technique souterraine, et le volume 102 correspondant à l'immeuble de bureaux situé 16 rue Verniquet à Paris 17e ;

Considérant que le volume 101 correspondant à la galerie technique souterraine n'est pas affecté à l'usage du public et qu'il est physiquement et fonctionnellement autonome du domaine public ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine du 20 décembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine du 24 janvier 2018 ;

Vu le projet en délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'autoriser la division en volumes de l'ensemble immobilier situé 16 rue Verniquet à Paris 17ème et cadastré BW 26 ; d'autoriser le déclassement du volume 101 correspondant à la galerie technique souterraine située 2-14 rue Verniquet à Paris 17e ; et d'autoriser la cession de ce bien à la SCI Delorme, moyennant le prix de 180.000 € net vendeur ;

Vu l'avis du Maire du 17e arrondissement en date du 5 mars 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la division en volumes de l'ensemble immobilier situé 16 rue Verniquet à Paris 17e et cadastré BW 26 sur la base de l'avant-projet d'Etat Descriptif de Division en Volumes ci-annexé à la présente délibération.

Article 2 : Est constatée l'absence d'affectation à l'usage direct du public ou à un service public, du volume actuellement dénommé 101 dans l'avant-projet d'EDDV sus-visé, correspondant à la galerie technique souterraine située 2-14 rue Verniquet à Paris 17e. Est en conséquence prononcé le déclassement dudit volume.

Article 3 : Est autorisée la cession du volume visé à l'article 2, au profit de la SCI Delorme (ou de toute personne physique ou morale qui lui serait substituée avec l'accord de la Maire de Paris), sans aucune condition suspensive.

Article 4 : Le prix de cession dudit volume sus-mentionné est fixé à 180.000 € net vendeur. Cette recette sera constatée au budget de la Ville de Paris.

Article 5 : Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la réalisation de la vente seront supportés par l'acquéreur.

Les contributions et taxes de toute nature auxquelles le bien est ou sera assujetti seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.

Article 6 : La sortie du bien du patrimoine et la différence sur réalisation seront constatées par écritures d'ordre conformément aux règles comptables en vigueur.

Article 7 : Sont autorisées la constitution de toute servitude éventuellement nécessaire à l'opération, ainsi que la signature des actes nécessaires à l'opération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**